

ANNEXE

Apports en nature

Les soussignés apportent à la société, sous les garanties ordinaires et de droit, les biens ci-après désignés et estimés comme suit :

1° Premier apporteur

Adrien AFONSO, soussigné, apporte à la Société sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière :

Désignation	Évalué à	En chiffres
visseuse Erbauer	90 €	Quatre vingt dix euros
Visseuse Erbauer	90 €	Quatre vingt dix euros
Scie circulaire Titan	210 €	Deux cent dix euros
Rapporteur d'angle Bosch	180 €	Cent quatre vingts euros
Meuleuse Erbauer	160 €	Cent soixante euros
Meuleuse Delwatt	190 €	Cent quatre vingt dix euros
Câblage	80 €	Quatre vingts euros
TOTAL	1 000 €	Mille euros

2° Deuxième apporteur

Estève BOUCHERET apporte à la société sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière :

Désignation	Évalué à	En chiffres
Cagoule soudure speedglass	200 €	Deux cents euros
Echaffaudage	300 €	Trois cents euros
Scie sabre	50 €	Cinquante euros
ordinateur	100 €	Cent euros
Brouette mac	200 €	Deux cents euros
Visseuse métabo	50 €	Cinquante euros
Embouts kit Bosch	100 €	Cent euros
TOTAL	1 000 €	Mille euros

Il s'agit de biens provenant du patrimoine privé des 2 associés.

L'évaluation des apports a été effectuée d'un commun accord entre les associés.

Ceux-ci ont décidé à l'unanimité de ne pas solliciter l'intervention d'un Commissaire aux Apports.

En effet :

- Aucun apport ne peut avoir une valeur supérieure à 30 000 € ;

- La valeur totale des apports ne dépasse pas la moitié du capital.

Le total des apports en nature est donc de deux mille euros (2000 €).

A Clermont Ferrand,
Le 12/12/2023

Le Président,
Adrien AFONSO



Le Directeur Général,
Estève BOUCHERET

